

Lieu d'accueil et d'accompagnement des associations - Renseignement tout public sur la vie associative

Une maison des associations et des services, pour y faire quoi ?

- M'informer
- Créer une asso
- Me former ou former les bénévoles de mon association
- Rencontrer d'autres asso
- Tenir une permanence

Qu'est-ce qu'on m'y propose ?

- De domicilier mon association
- De faire des réunions, des conférences, des formations
- D'être accompagné
- D'accéder à un espace reprographie

Qu'est-ce qu'il y a à la maison des associations ?

Des espaces gratuits réservables tous les jours.

- 3 espaces de 60m²
- 2 salles de permanence de 15m²
- 1 salle de réunion de 20m²
- 1 cuisine

Du matériel et des informations à disposition :

- Vidéo projecteur
- Prêts de livres spécialisés pour les associations
- Accès à internet :

Quels sont les horaires d'ouvertures ?

Maison Monsoise des associations et des services

8 ter rue d'Alsace

Mardi/ jeudi : 13h30 - 17h

Mercredi /Vendredi : 13h30 - 19h30

Samedi : 8h30-12h30

Pour toute question ?

Marion Duda, chargée de mission vie associative, 03 20 33 10 33 / 06 37 19 76 33,

mda@ville-mons-en-baroeul.fr [1]

S'inscrire

URL de la source (modifié le 30/11/2018 - 16:42):

<http://www.monsenbaroeul.fr/associations/maison-monsoise-des-associations-et-des-services>

Liens

[1] <mailto:mda@ville-mons-en-baroeul.fr>